



Cadre de la contractualisation des prestations forestières pour l'eau potable

Potentiels et limites des contrats de gré à gré

Guillaume de Buren, doctorant idheap

Sorens, 29.10.2010



Institutions promues par Alpeau

Alpeau veut créer des partenariats entre les acteurs de l'eau et ceux de la forêt

... sous forme de **contrats** (démarche volontaire)

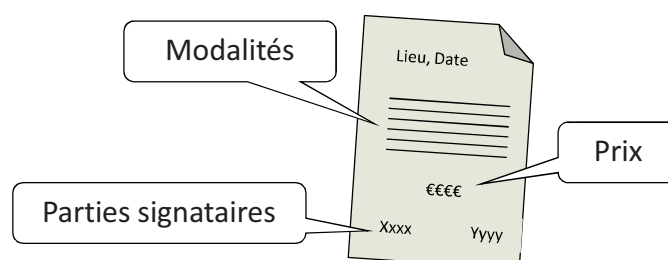
... qui mettent en valeur le **service forestier d'épuration des eaux**

... pour

- (a) **compenser** une prestation jusqu'ici gratuite
- (b) et assurer la **durabilité du service**.



Mise en œuvre au cas par cas,
sans modification de la réglementation



Qui peut être partie?

Pour trouver un accord, il faut être plusieurs avec des intérêts différents
=> Pas de contrat tout seul !

Identification des parties :

Prestataires = « Vendeur / Offreur »

Ceux qui peuvent et veulent fournir un service

Bénéficiaires = « Acheteur / Demandeur »

Ceux qui utilisent la prestation et sont prêts à payer pour cet usage



=> Identification par rapport à un périmètre hydrogéologique...
Mais lequel?

- Périmètre de protection, zones S
- Zone de recharge du captage (zone Zu)

Motivation: Pourquoi acheter un service naturel?

Prévention des risques de pollutions

=> Payer pour éviter des atteintes à la ressources (principe de précaution)



En contradiction du principe du pollueur-payeur (pollué-payeur)



ATTEINTE

Consommation d'une prestations positives

=> Payer pour la consommation d'un service d'épuration/filtration
«forêt à eau» où l'eau est produit forestier (Produit non-bois)



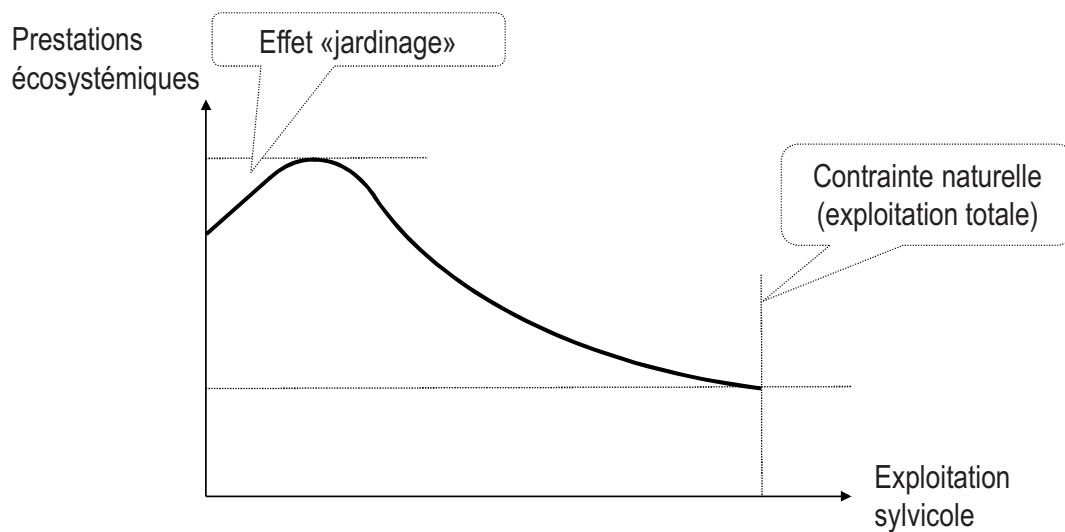
APPORT

Limites «de principe» :

Pas de paiement pour faire respecter la réglementation
(P. ex. payer pour qu'une interdiction soit respectée)

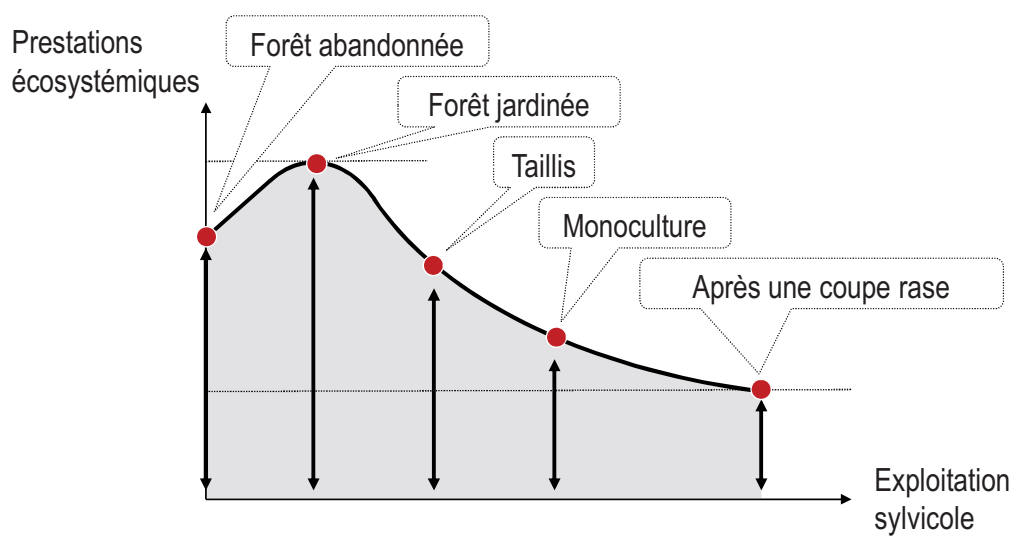
Pas de paiement sans changement («Additionalité»)
(P. ex. payer pour ne rien obtenir)

Exploitation et écoservices I

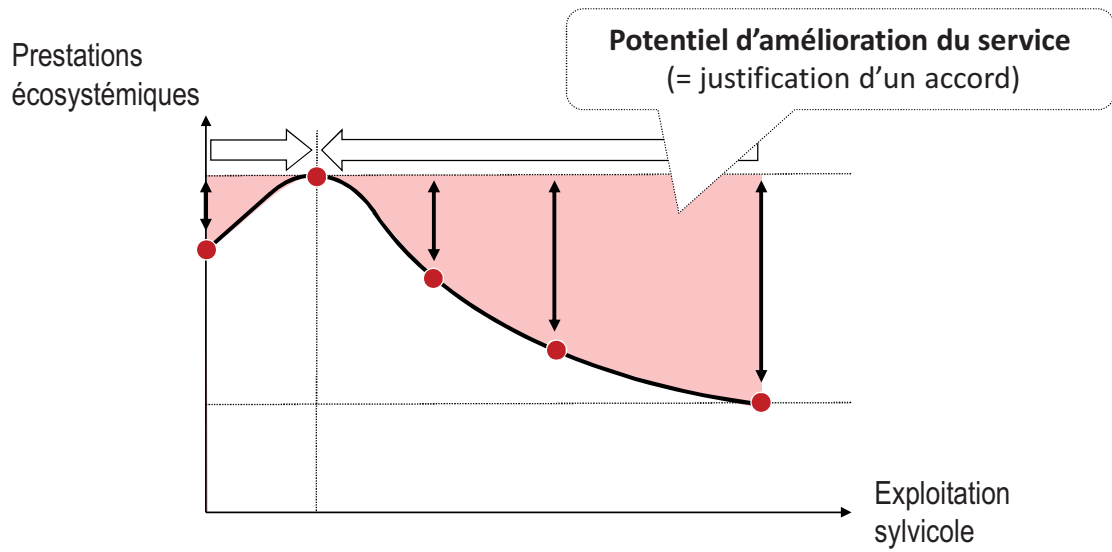


Courbe reprise et adaptée de :
Moser et al. (2008) Inwertsetzung von Waldwerten und Waldleistungen: Ergänzungsbeitrag zu COST Aktion E45, ETH-WSL, Zürich

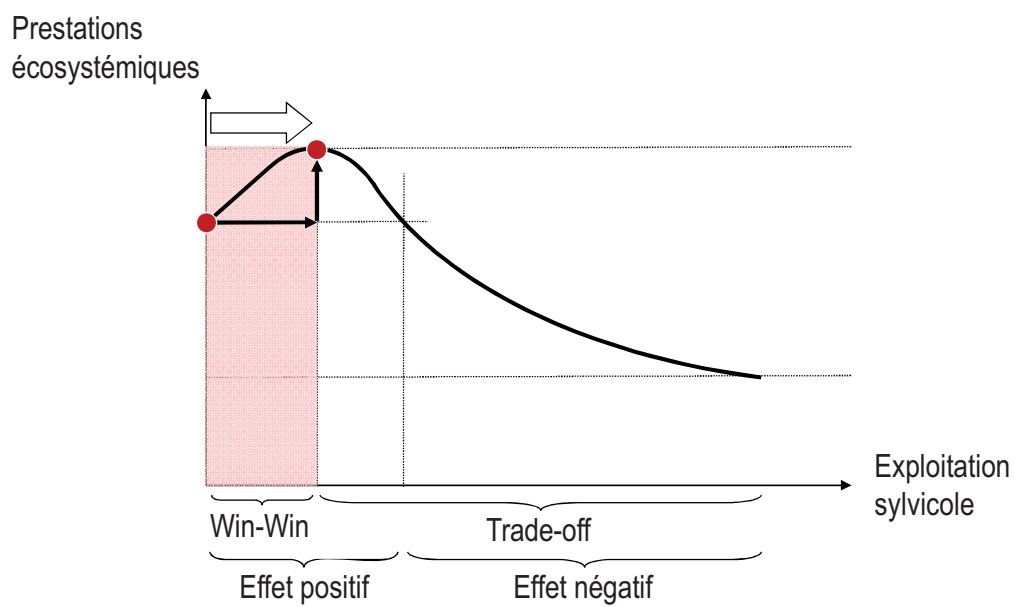
Exploitation et écoservices II

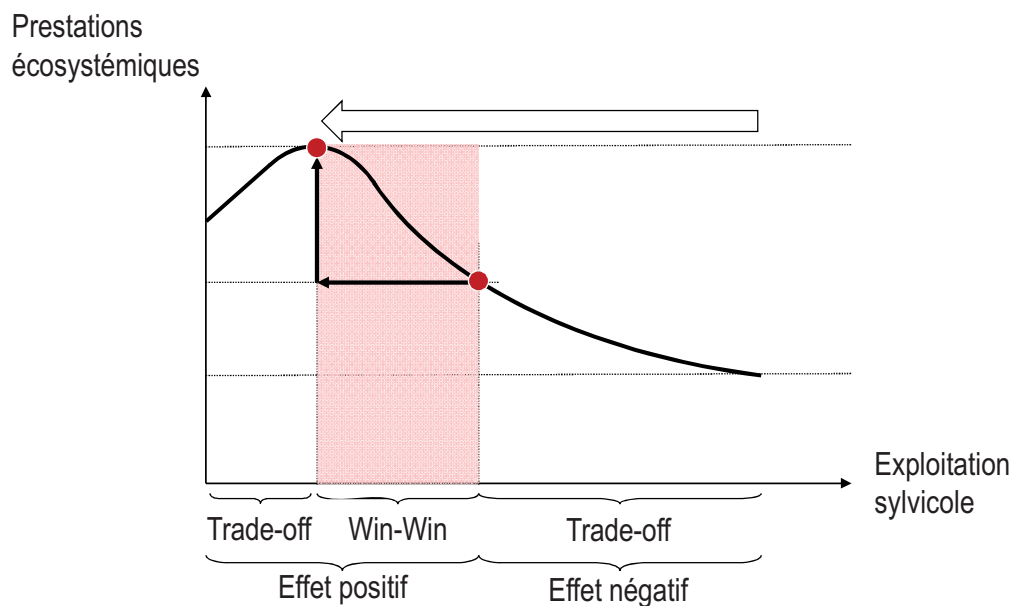


Exploitation et écoservices III

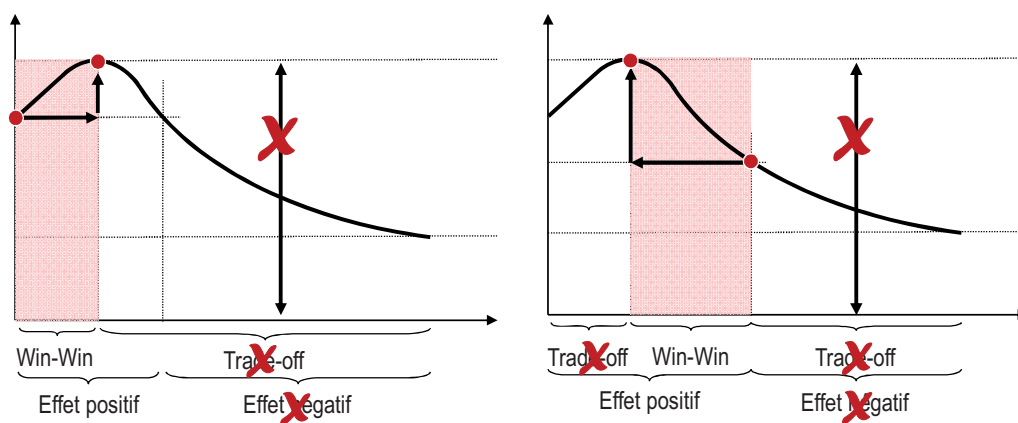


Exploitation et écoservices IV





Donc... (1)



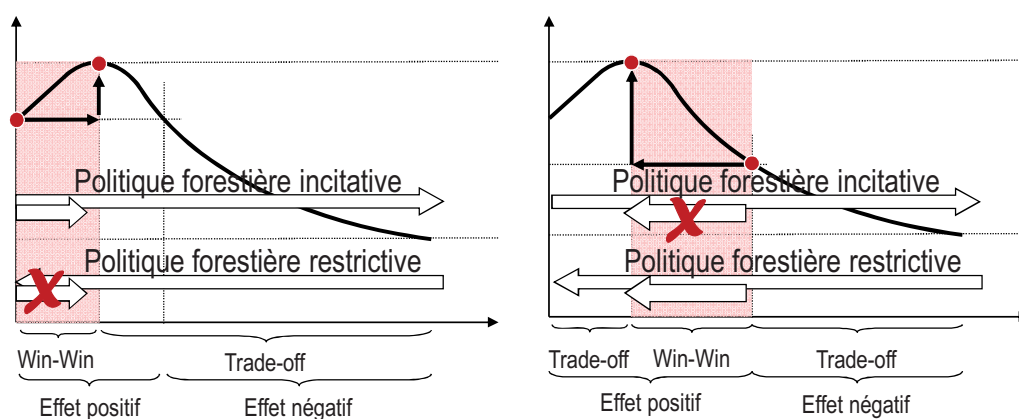
> Réflexion à la marge :

Intérêt du **gain additionnel** qu'une intervention peut apporter et non de la valeur totale des prestations écosystémiques

> Cohérence interne :

L'intervention permet d'augmenter les prestations (effet positif) sans **créer des rivalités** (trade-off) – évaluation difficile de la contrepartie

Donc... (2)



> Cohérence externe :

Entre la modification des usages souhaitée et les politiques publiques.
Si contradictoire, comment améliorer cette cohérence externe?

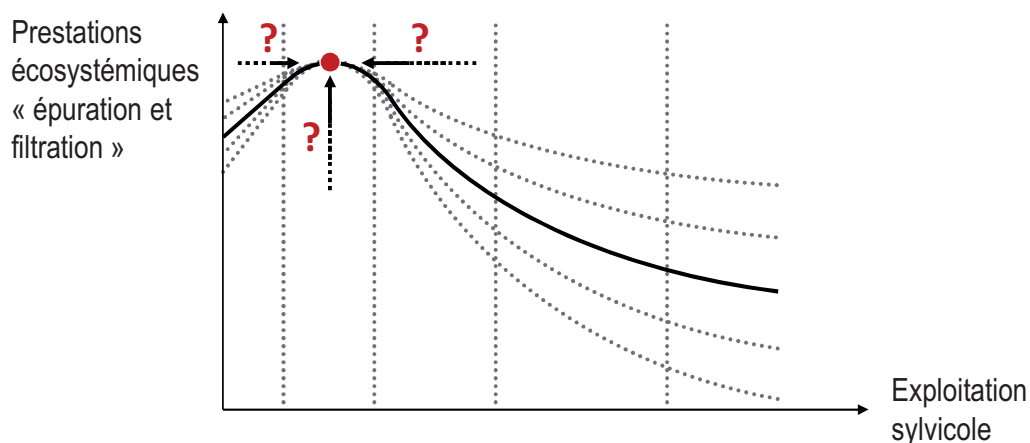
Limite des instruments économiques (non réglementaires) !

Que faut-il en retenir?

Enjeux pour les parties : détermination de...

- ... la forme de la courbe (l'exploitation influence-t-elle le service)
- ... la position sur la courbe (état de la ressource et objectifs)
- ... la valeur additionnelle produite par la modification des usages

Enjeux pour les autorités : cohérence des réglementations



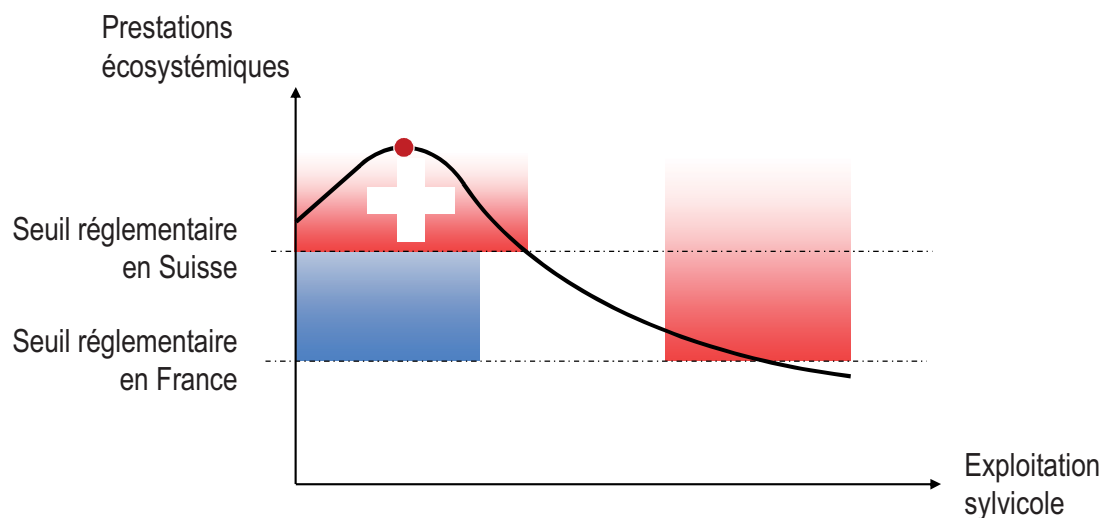
Potentiels et limites dépendants du contexte

Les experts fournissent un éclairage, mais les résultats dépendront de la négociation entre des acteurs.

=> processus d'interaction sociale



Importance de la culture locale (lien informel, confiance, etc.)



Merci pour votre attention

Guillaume de Buren, doctorant

idheap
Chaire de Politiques Publiques et Durabilité (PPD)
UNIL Quartier Mouline, 1015 Lausanne
+41 21 557 40 42
Guillaume.deBuren@idheap.unil.ch